

Installation de solutions connectées pour l'habitat

RS5896 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	255t
Formacode(s)	24246
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	25/02/2022
Date d'échéance	25/02/2027

Certificateur(s)

FED INDUS ELEC ELECTRO COM · SIRET : 77568844300016

Partenaires habilités

11 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 11 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ACADELEC	90439184400019	Former et organiser l'évaluation
CIE EUROPEENNE DE SERVICE CIAL	47973926000012	Former et organiser l'évaluation
D2F	82923676900016	Former et organiser l'évaluation
DELTA DORE	89708028900027	Former et organiser l'évaluation
DELTA DORE	89708028900100	Former et organiser l'évaluation
HAGER SAS	71206375900237	Former et organiser l'évaluation
IFEP	84001989700015	Former et organiser l'évaluation
LEGRAND SNC	38929058600012	Former et organiser l'évaluation
MAINELEC SYSTEMES	49038017700033	Former et organiser l'évaluation
SOMFY ACTIVITES SA	30397023000122	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 11 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs5896-installation-de-solutions-connectees-pour-l-habitat/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Parce qu'il faut s'adapter aux enjeux d'économie d'énergie, augmenter la protection des personnes et des biens, et améliorer le confort des occupants, l'habitat doit se reconfigurer et répondre à l'évolution des modes de vies.

Parallèlement, le marché de l'objet connecté est en pleine expansion.

Dans ce contexte, les entreprises spécialistes des solutions connectées doivent se saisir de cette opportunité pour rendre un logement « intelligent » en proposant des solutions globales interopérables.

Cette transition demande d'acquérir de nouvelles compétences dans les technologies de l'habitat connecté pour imaginer les applications et les services de demain.

De plus, la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique, tout en garantissant un accès à l'énergie à des coûts compétitifs.

Objectif de la loi de transition énergétique pour la croissance verte

La loi de transition énergétique pour la croissance verte

visé à agir pour le climat, en fixant à la France des objectifs chiffrés et des moyens d'action pour mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le climat du 12 décembre 2015. Plus spécifiquement dans le domaine du logement, de la construction et pour les territoires, elle porte l'ambition de :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique du bâtiment ;
- Accélérer la rénovation énergétique des logements ;
- Lutter contre la précarité énergétique des ménages ;
- Favoriser le recours aux énergies renouvelables et aux matériaux durables pour la construction ;
- Renforcer le rôle des collectivités locales pour mobiliser leurs territoires et réaffirmer le rôle de chef de file de la région dans le domaine de l'efficacité énergétique.

A ce jour, les 3 leviers du marché de l'appareillage sont la sécurité, le confort et les économies d'énergie. Les deux derniers items, en résonance avec les exigences de la RT 2012 et de la RE2020 à partir du 1er janvier 2022, remettent l'occupant au centre de l'échiquier en lui apportant de l'information (sur ses consommations mais aussi sur son mode de vie) l'autorisant à un pilotage fin et individualisé.

RE 2020

La RE2020 entrera en vigueur au 1er janvier 2022, après cette date les constructions neuves devront respecter les 3 exigences suivantes :

- Avoir une consommation de chauffage inférieure à 12 kWh/m²/an
- Avoir une consommation totale d'énergie primaire inférieure à 100 kWh/m²/an
- Produire une énergie renouvelable pour avoir un bilan énergétique passif ou positif

Les solutions connectées contribuent au respect de ces 3 exigences, l'habitat devient "intelligent" et adapte la consommation d'énergie au juste besoin du client et de ses usages.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétence 1 : Installer les solutions connectées afin d'équiper l'habitat conformément aux attentes du client et en respectant les préconisations constructeurs :

Le titulaire de la certification répertorie l'ensemble des composants de l'installation existants et à installer pour définir les interactions possibles entre eux. Il vérifie que la préconisation de la solution est cohérente avec l'installation. Il installe et met en service le matériel sélectionné selon les réglementations, les exigences et préconisations constructeur. Il prend en compte les contraintes de l'environnement. Il s'adapte aux aléas éventuels de la mise en service liés aux réseaux de communication et aux logiciels.

Les moyens et ressources nécessaires pour cette compétence sont :

- Notices d'utilisation.
- Dossier technique.
- E.P.I. et outils de mesure type VAT
- Smartphones, PC et tablettes
- Connexion Internet

Compétence 2 : Activer et configurer la solution connectée permettant de piloter l'installation en local ou à distance en appliquant les procédures du constructeur :

En fonction des spécificités du matériel et du type de pilotage souhaité (local ou à distance), le titulaire de la certification active et/ou configure la solution. Il associe le matériel à celle-ci en tenant compte des éléments de préconisation

Compétence 3 : Personnaliser le paramétrage de l'installation de la solution connectée pour adapter l'installation aux usages du client à partir du recueil réalisé auprès du client

Avec l'utilisateur final, le titulaire de la certification crée des scénarios conditionnels et personnalisés.

Il informe l'utilisateur sur les possibilités d'évolution de son installation.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les solutions connectées pour l'habitat sont de plus en plus attendues notamment dans les constructions neuves ou anciennes pour optimiser la consommation d'énergie et tendre dans certains cas vers des « Bâtiments à énergie positive (BEPOS) ». C'est dans ce contexte que les entreprises des installateurs électriciens diversifient leur activité pour proposer à leur client une offre sur l'installation de solutions connectées pour l'habitat. Cette diversification de

l'activité entraîne la nécessité de faire évoluer les compétences des salariés.

Les entreprises consultées dans le domaine de l'installation de solutions connectées utilisent les appellations suivantes pour leur emploi :

- Technicien installation en domotique
- Technicien électrique domotique
- Electricien en domotique
- Technicien GTB/GTC (Gestion Technique du Bâtiment / Gestion Technique Centralisée)
- Technicien GTB / Domotique
- ...

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury de délibération FIEEC est composé d'au minimum 3 représentants parmi lesquels le président du jury, un syndicat professionnel et une entreprise.

L'organisme de formation habilité ayant préparé le candidat ainsi que le(s) membre(s) de la commission d'évaluation, peuvent être invités au jury de délibération FIEEC pour consultation mais ne peuvent pas prendre part à la décision de ce jury.

Le jury de délibération FIEEC est présidé par un représentant de la FIEEC. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Base légale

Date de décision	25/02/2022
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	25/02/2027

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	34	—	—	—
2020	30	—	—	—
2019	4	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RS4304

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5896/>

Où se former

Formations référencées	6
Organismes	2
Régions couvertes	5
Prix indicatif	1 500 € – 1 872 €
Durée	30 – 45 h

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	85
Parcours menés à terme	83
Taux d'achèvement	98 %
Période	05/2022 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	109
Montant total engagé	253 258 €
Coût moyen par dossier	2 323 €
Durée moyenne	42 h
Période	03/2022 – 07/2026
France compétences	91 %
Reste à charge titulaire	5 %
France Travail	2 %
Entreprise	1 %
Régions	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.